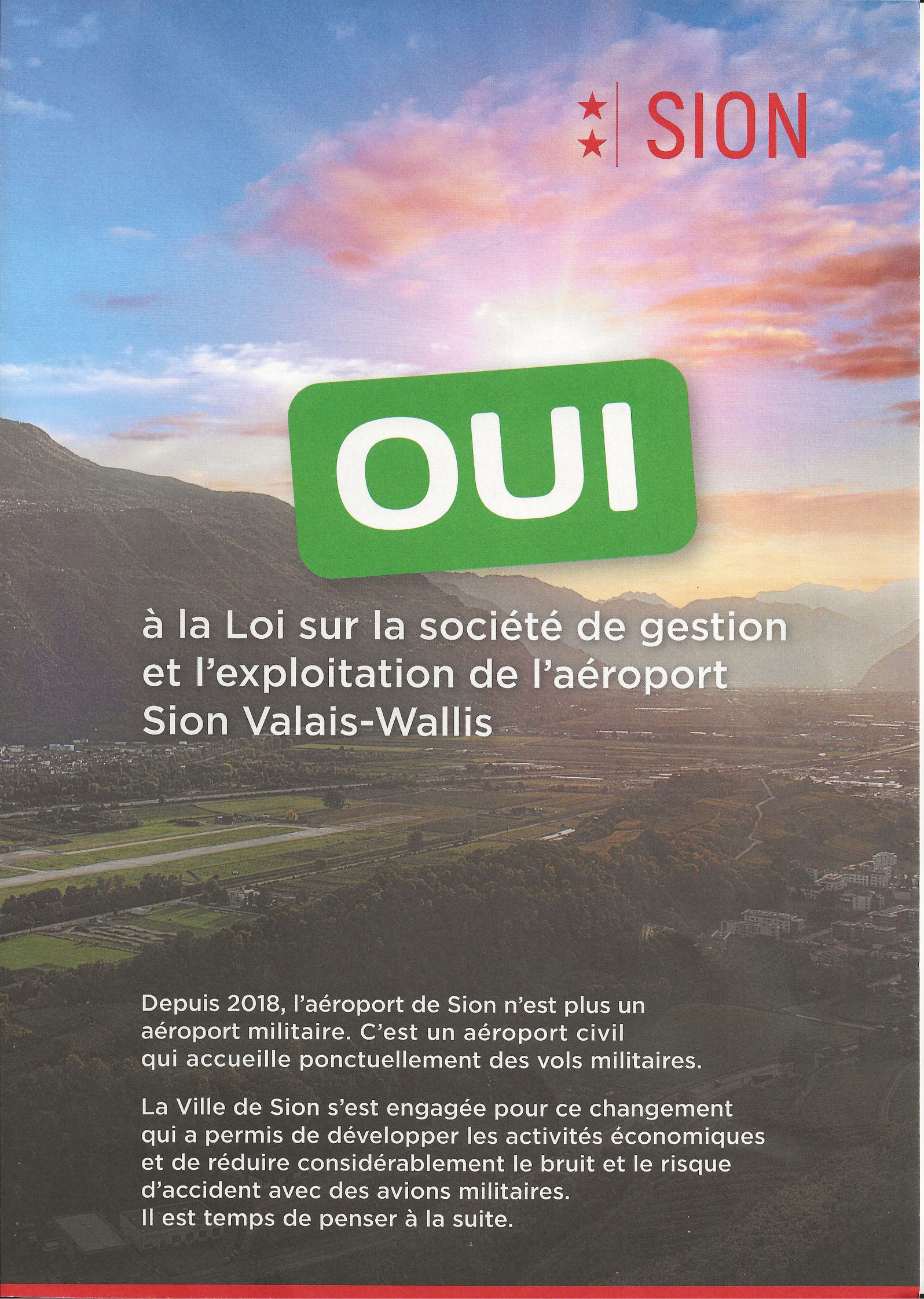

SION
OUI
à la Loi sur la société de gestion
et l'exploitation de l'aéroport
Sion Valais-Wallis
Depuis 2018, l'aéroport de Sion n'est plus un
aéroport militaire. C'est un aéroport civil
qui accueille ponctuellement des vols militaires.
La Ville de Sion s'est engagée pour ce changement
qui a permis de développer les activités économiques
et de réduire considérablement le bruit et le risque
d'accident avec des avions militaires.
Il est temps de penser à la suite.



La Ville de Sion a accompagné la transition vers un aéroport civil.
Mais ce n'est pas son rôle d'en assurer durablement la gestion.
Aujourd'hui, l'aéroport doit se doter d'une organisation,
de compétences et de moyens adaptés à ses responsabilités.
Car une chose est sûre : **l'aéroport de Sion ne va pas disparaître !**

La question de la votation est simple : qui doit gérer l'aéroport de Sion ?

L'aéroport de Sion est une infrastructure stratégique **d'importance cantonale**.

- Il remplit des missions de secours et d'urgence vitales pour tout le canton.
- Ses retombées économiques, estimées à 75 Mio de francs, **profitent à toute l'économie valaisanne** : tourisme, formation, innovation.
- 360 personnes y travaillent et 32 apprentis sont en formation.

C'est pourquoi l'aéroport de Sion doit rester **en mains publiques valaisannes**.

La loi prévoit la création d'une société d'exploitation détenue majoritairement par le canton et la Ville. C'est la solution la plus juste et la plus efficace.

Les avantages du projet pour les Sédunoises et Sédunois :

Nous participerons à la **maîtrise du développement** de l'aéroport.

- La Ville détiendra au minimum 20% des parts de la société d'exploitation.
- Elle siégera au conseil d'administration de la nouvelle société.
- Elle restera propriétaire de ses terrains (env. 23%)

Nous **paierons moins**.

- Aujourd'hui, les Sédunois paient 50% des investissements et 50% des coûts d'exploitation non couverts.
- Avec la nouvelle loi, l'aéroport sera indemnisé pour ses **missions d'utilité publique**. Le canton prendra en charge 70% des coûts, la Ville 20%, et les communes valaisannes les 10% restants.
- Le déficit ne sera plus financé par la population sédunoise.





Que répondre aux arguments des opposants ?

Sion n'a pas besoin d'avions mais de logements. La Ville doit fermer l'aéroport et construire des immeubles à la place.

FAUX

- La Ville **ne peut pas décider de fermer l'aéroport**. C'est une compétence de la Confédération.
- 77% des terrains appartiennent à l'armée qui n'a pas l'intention de les vendre. La Ville **ne peut pas construire des immeubles à la place**.

La population valaisanne va devoir payer 6 millions de francs pour un aéroport dont elle ne profite pas. C'est un gaspillage d'argent public.

FAUX

- Il ne s'agit pas d'une garantie de déficit, mais d'une indemnité pour des tâches d'intérêt public. L'aéroport est un élément essentiel à la sécurité de la population (transports médicaux, secours, évacuation, lutte contre les incendies).
- L'indemnité prévue oscillera entre 3 et 6 Mio de francs, en fonction du subventionnement de la Confédération.

Une vision à long terme pour Sion et le Valais

La Ville de Sion détient une concession d'exploitation **uniquement jusqu'en 2031**. La nouvelle loi permet d'organiser la suite et de pérenniser l'infrastructure.

- La gestion de l'aéroport restera en mains publiques valaisannes.
- On écarte **tout risque de reprise par des investisseurs privés ou par l'armée**, propriétaire de 77% des terrains.
- Les missions nécessaires à toute la population resteront prioritaires : sauvetage, sécurité, formation, innovation.
- La population valaisanne garde la maîtrise du développement de l'aéroport, avec les infrastructures actuelles.
- Pas d'explosion du bruit, de la pollution et des nuisances.

Le Conseil municipal de Sion vous invite à voter

OUI

à la Loi sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion Valais-Wallis
le 29 novembre prochain.



SION

à la Loi sur la société de gestion
et l'exploitation de l'aéroport
Sion Valais-Wallis

le 29 novembre prochain